

A l'occasion de la Journée des Maires du 31 mai dernier, le Président DANESI est intervenu sur deux points d'actualité. Vous trouverez ci-dessous le texte de ses interventions :

PLAN DE RELANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS D'ALSACE

« Le Conseil Régional a mis en place un dispositif simplifié pour permettre aux communes d'Alsace de sortir des tiroirs des projets insuffisamment aidés par les dispositifs classiques des uns et des autres. Il s'agissait aussi de palier l'effet d'attente des élections municipales en stimulant la commande publique. Avec au final l'objectif de regarnir les carnets de commandes des PME alsaciennes du BTP. Vu le succès rencontré par cette initiative, le Président RICHERT et le Conseil Régional ont décidé de prolonger le délai de dépôt des dossiers jusqu'au 28 février 2014 et de doubler les crédits prévus.

En ce qui concerne le Haut-Rhin, 173 communes ont bénéficié de ce plan de relance, à raison de 7,3 millions d'euros de subventions régionales.

En votre nom, je remercie le Président RICHERT pour cette heureuse initiative ».

REFORME DES COLLECTIVITES LOCALES

« Avant de nous inviter à déjeuner, le Président RICHERT nous parlera certainement du millefeuille. Pas le délicieux, à goûter sans modération. L'autre ! Celui que nous prépare le Gouvernement, toutes affaires cessantes. Il vient de nommer un Haut-commissaire pour la réforme de l'Etat et il nous en dira plus la semaine prochaine.

L'Etat serait d'ailleurs bien inspiré de s'occuper aussi de son propre millefeuille. En effet, que pouvons-nous constater ?

Dans toutes les compétences que l'Etat a décentralisé aux Régions et aux Départements, il a gardé ses fonctionnaires qui font doublon avec ceux que les Régions et les Départements ont dû recruter. Seule exception, les personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) des collèges et des lycées. Et encore, ils avaient individuellement le droit de choisir.

Si l'Etat a bien fusionné des directions départementales et régionales, rien de semblable dans les ministères et encore moins entre les ministères.

Le récent rapport alarmant de la Cour des Comptes sur les aliments de « premiers prix », démontre que 3 ministères restent chargés de la sécurité alimentaire de nos concitoyens. Le rapport démontre surtout que les 3 ministères ont supprimé des postes de fonctionnaires qui sont sur le terrain, pour mieux maintenir les postes de catégorie A, qui sont bien au chaud. Toutes les communes forestières ont pu constater que l'ONF a fait de même au cours des dernières années.

Au final, chaque ministère a pour premier objectif de préserver ses chasses gardées et de devenir une armée mexicaine. Une armée qui n'est vraiment efficace que dans la production de normes, de réglementation et de schémas en tout genre.

Cela étant dit, les élus locaux que nous sommes, avons aussi le devoir de nous poser des questions sur l'efficacité de l'administration locale.

La France a fait au début des années 70 le choix de garder 36 800 communes, alors que les pays voisins les fusionnaient à tour de bras. Personnellement, je pense que nos 36 800 communes sont une richesse pour la démocratie et qu'il faut les maintenir coûte que coûte. Elles ne représentent pas seulement une population, mais aussi un territoire et une histoire.

Mais pour garder 36 800 communes, il faut qu'elles soient dans des communautés fortes. Ce qui est encore loin d'être le cas aujourd'hui, pour la plupart d'entre elles. Des Communautés fortes, c'est-à-dire moins nombreuses, disposant de toutes les compétences stratégiques et en application du principe de subsidiarité, les seules compétences que les communes ne peuvent pas gérer.

N'ayons pas peur de rendre les communautés lisibles et efficaces pour les citoyens et les contribuables. Si nous ne le faisons pas, l'Etat le fera tôt ou tard, sans demander notre avis.

Il en est de même à l'échelon au dessus. Si l'Alsace avait fait sienne la réforme proposée par Philippe RICHERT, nous aurions servi d'exemple à l'Etat. Celui-ci aurait probablement étendu notre réforme à l'ensemble de la France.

Au lieu de cela, l'Alsace se retrouve dans le lot commun. Elle est donc prestement priée de fusionner avec la Lorraine, voire avec la Champagne-Ardenne

Quant aux départementalistes, ils risquent de n'avoir plus que les yeux pour pleurer.

Modeste historien de formation, je sais que la société française a la caractéristique de ne pas savoir se réformer calmement, en temps et en heure.

Elle est fière de ses Révolutions. Elle serait bien inspirée de préférer l'évolution permanente et tranquille à ses éruptions volcaniques, qui ne font le bonheur que de ses intellectuels.

L'évolution maîtrisée exige de la bonne volonté à tous les niveaux de responsabilités, à commencer par un dialogue permanent. Elle exige aussi la fin de l'uniformité, autre caractéristique de l'Etat français. Il faut enfin s'adapter aux réalités locales.

C'est ce à quoi j'invite tous ceux qui prendront une part active dans les mois qui viennent à la réforme de nos institutions ».

Bulletin de liaison des Maires, Adjoints, Présidents et Vice-Présidents d'EPCI à fiscalité propre

DANS CE NUMERO :

Motion de l'AMHR demandant le libre choix des rythmes scolaires

Motion de soutien à l'AMF pour son action de sensibilisation à la baisse des dotations de l'Etat

Trophées de l'Innovation sur le thème de la mutualisation

L'Agenda du Président

Page 2

La Préfecture fait le point sur...

Révision de la valeur locative des locaux professionnels

97ème Congrès des Maires de France

Page 3

Plan de relance du bâtiment et des travaux publics d'Alsace

Réforme des collectivités locales

Page 4



Le Bulletin n° 146 de juillet-août paraîtra fin août



Directeur de la publication : René DANESI

N° 145 Juin 2014

La formation des élus au cœur de notre action



Plus de 260 élus ont participé les 13 et 14 juin à une ou plusieurs séances de formation, dans le cadre de l'Université des Maires et des élus haut-rhinois au CREF à COLMAR. Elle était organisée conjointement par notre Association et l'Association des Maires de France. Notre Association est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux.

Des formations sont organisées tout au long de l'année :

formation initiale en début de mandat puis formation de perfectionnement et d'approfondissement, en se calant sur les évolutions juridiques et les besoins spécifiques exprimés. Nos prochaines rencontres, pour la période de septembre à décembre, sont les suivantes :

Formations en « petits groupes »

Les formations en « petits groupes » de 25 personnes maximum sont dispensées au siège de notre Association - 11 rue du 1^{er} cuirassiers à Colmar.

Pour certaines sessions, les participants ont le choix entre deux dates.

Thèmes	Dates	Intervenants
Délivrance et contentieux des autorisations d'urbanisme	Vendredi 12 septembre de 9h à 16h30 Mercredi 24 septembre de 9h à 16h30	M. Bernard DISSLY, formateur en droit de l'environnement et de l'urbanisme
Passation des marchés publics	Vendredi 10 octobre de 8h30 à 12h30 Mercredi 15 octobre de 8h30 à 12h30	M. Vincent BETTER, Directeur des finances au Conseil Général du Haut-Rhin
Exécution des marchés publics	Vendredi 7 novembre de 8h30 à 12h30 Mercredi 19 novembre de 8h30 à 12h30	Mme Nadine RICHARD, chef du service achats du Syndicat Départemental Eau et Assainissement Alsace-Moselle
Responsabilités et obligations des communes dans l'organisation des manifestations festives	Vendredi 5 décembre de 8h30 à 12h30	M. Pascal SCHULTZ, Magistrat M. Olivier PILLON, délégué régional de la SACEM

Réunions d'information en séances plénières

Thèmes	Dates
Les enjeux de l'intercommunalité	Samedi 6 septembre de 9h à 12h, dans le cadre d'Est Collectivités Parc EXPO de Mulhouse
Présentation de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR)	Samedi 4 octobre de 9h à 12h
L'habitat indigne en questions	Mardi 4 novembre de 9h à 16h au CREF à Colmar

Les formulaires d'inscription seront envoyés sous peu dans les collectivités et mis en ligne sur le site de notre Association : www.amhr.fr

Motion de notre Association demandant le libre choix des rythmes scolaires

A l'unanimité, moins 4 voix, l'Assemblée Générale du 13 juin 2014 à Colmar a adopté la motion suivante :

Les Maires du Haut-Rhin déplorent que la réforme des rythmes scolaires ait été menée par l'Etat sans concertation préalable avec les partenaires concernés : maires, enseignants, parents d'élèves et associations œuvrant pour la jeunesse...

La mise en œuvre de la semaine de 9 demi-journées soulève de réelles difficultés :

Certaines communes ou communautés ont déjà une structure périscolaire ou la possibilité de la mettre en place. Mais dans d'autres, notamment les communes rurales même regroupées en RPI, il est très difficile, voire impossible, d'organiser des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) par manque de locaux, de personnel, de moyens financiers...

Cette réforme induit des frais importants, dans un contexte budgétaire très contraint par l'Etat. Or, celui-ci ne compense qu'une partie des coûts supportés par les collectivités et à travers un fonds d'amorçage, qui n'est pas pérenne par définition. Quant à l'aide complémentaire versée par le biais de la CAF, elle est inférieure à ce que l'Etat avait annoncé.

Cette réforme entraînera donc forcément des inégalités territoriales importantes, selon les moyens humains, financiers et techniques mobilisables par les communes pour les activités périscolaires.

Se rajoute également le risque de départs d'enfants vers les établissements privés, qui pourront rester aux 4 jours, et par conséquent, le risque de fermeture de classes, surtout en milieu rural.

En conséquence, l'Assemblée Générale des Maires du Haut-Rhin demande :

- Le libre choix pour les communes de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours ou 4,5 jours, en fonction des possibilités et des besoins exprimés par les différents partenaires locaux, notamment les parents d'élèves ;
- La pérennisation et la revalorisation des aides de l'Etat et de la CAF pour les communes qui appliquent la réforme et mettent en œuvre des TAP ;
- La remise à plat du rôle respectif de l'Etat et des collectivités locales dans l'enseignement primaire.

Cette motion a été envoyée au Ministre de l'Education Nationale, au Préfet, au Recteur de l'Académie de Strasbourg et à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale. Elle a également été envoyée pour information au Président de l'Association des Maires de France.

Motion de soutien à l'AMF pour son action de sensibilisation à la baisse des dotations

« La baisse massive des concours financiers de l'Etat va générer auprès des collectivités des difficultés financières importantes. L'Etat ne peut en effet diminuer d'un côté ses dotations et, de l'autre, stimuler la dépense publique locale par des politiques nationales non concertées ou des transferts de charges non assumés.

L'Association des Maires de France veut alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées. Pour appuyer son action, elle a adressé à l'ensemble des Maires et Présidents d'intercommunalité une motion de soutien qu'ils peuvent soumettre à leur conseil municipal ou communautaire ».

La motion est disponible sur le site de notre Association : www.amhr.fr



de l'Innovation sur le thème de la mutualisation

Ce concours récompense les actions menées par les collectivités par une mise en commun de leurs moyens et idées pour proposer un service à leurs administrés ou pour réaliser un projet d'intérêt général.

La mutualisation permet de gagner en efficacité, de réduire les coûts ou encore de mener à bien une opération qui n'aurait pas pu être faite de manière isolée.

Les dossiers de participation ont été envoyés dans les collectivités. Ils doivent être renvoyés à l'AMHR avant le 20 août.

La remise des prix se fera dans le cadre d'Est Collectivités, à l'issue de la réunion d'information du samedi 6 septembre en matinée.

Le règlement du concours est consultable sur le site Internet www.parcexpo.fr, « Est Collectivités - Trophées de l'Innovation des Collectivités ».

L'Agenda du Président de notre Association en dehors des manifestations festives

Juin 2014

3	Dannemarie	Participation à l'Assemblée Générale des maires ruraux du Haut-Rhin
4	Strasbourg	Rendez-vous du Bureau élargi de notre Association avec le Recteur de l'Académie de Strasbourg
13	Colmar	Assemblée Générale de notre Association consacrée aux rythmes scolaires
13 14	Colmar	Université des Maires et des élus locaux
20	Colmar	Conseil d'Administration de l'Association Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)
24	Ste-Croix-en-Plaine	Assemblée Générale de la SAFER



PRÉFET DU HAUT-RHIN

La Préfecture fait le point sur...

REVISION DE LA VALEUR LOCATIVE DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Les valeurs locatives actuelles datent de 1970 et elles ne reflètent plus la réalité du marché locatif. Lors de réunions de concertation en 2010, des représentants des associations d'élus locaux, des parlementaires et des organisations professionnelles ont validé la nécessité d'une révision. Il a été décidé de conduire cette révision par étapes, en commençant par les 3,3 millions de locaux professionnels. Les locaux professionnels concentrent les difficultés d'évaluation les plus importantes et représentent l'enjeu financier principal.

La valeur locative (VL) cadastrale représente le revenu annuel qui pourrait être théoriquement perçu par le propriétaire d'un bien s'il était mis en location. Elle sert de base de calcul aux impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises).

Seuls les locaux professionnels sont concernés par la révision de 2014. Une expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et des locaux servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile sera menée en 2015 sur 5 départements qui seront désignés par arrêté du ministre chargé du budget.

Une révision désigne une opération de réexamen et de mise à jour générale des évaluations foncières des propriétés bâties ou non bâties.

Modalités de la révision foncière pour sa mise en œuvre :

Création de deux nouvelles instances : la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CDVLLP) et la Commission Départementale des Impôts Directs Locaux (CDIDL).

La CDVLLP, constituée de dix représentants des collectivités et EPCI, de neuf contribuables, et de deux représentants de l'administration, se prononcera sur le projet élaboré par l'administration fiscale grâce aux données collectées auprès des propriétaires. Elle aura un rôle décisionnel notamment pour délimiter les secteurs géographiques locatifs, fixer les tarifs au m² de chaque catégorie, classer les locaux et décider de l'application de coefficients de localisation.

Tous les propriétaires de locaux professionnels ont souscrit une déclaration, pour chaque local, début 2013. A partir des données figurant sur les déclarations et à l'aide d'un outil spécifique, la DDFIP élabore un projet contenant les nouveaux paramètres d'évaluation : découpage des départements en secteurs, tarifs par catégorie de local.

Les projets de la DDFIP seront soumis aux commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels au dernier trimestre de 2014. Ces commissions (une par département) arrêteront les nouveaux paramètres d'évaluation. Elles devront consulter les Commissions communales ou intercommunales (CCID et CIID) du département. En cas de désaccord persistant entre la CDVLLP et une CCID ou CIID, la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) interviendra pour une validation du projet début 2015.

Mise à jour permanente les années suivant celle de la mise en œuvre :

- ✓ collecte annuelle des informations auprès des exploitants locataires sur leur déclaration de résultats par la DGFIP ;
- ✓ actualisation annuelle des tarifs par la DGFIP. Cette actualisation sera effectuée de manière automatique, sans validation par les collectivités ;
- ✓ possibilité pour les CDVLLP de modifier chaque année les coefficients de localisation ;
- ✓ possibilité pour les CDVLLP de modifier les périmètres des secteurs d'évaluation après chaque renouvellement général des conseils municipaux (tous les 6 ans). Les modalités pratiques seront alors identiques à celles mises en œuvre lors de la révision (projet soumis aux CCID et CIID, pouvoir décisionnel de la CDVLLP).

Impact sur la fiscalité directe locale :

Cette réforme se fera à produit constant pour les collectivités en l'absence de modification des taux. Un coefficient de neutralisation évitera l'effet redistributif de la révision entre les locaux professionnels et les locaux d'habitation.

Les transferts individuels engendrés entre catégories de locaux seront appliqués de manière progressive grâce au dispositif de lissage.

Les nouvelles valeurs locatives seront prises en compte dans les taxations d'impôts directs locaux au 1er janvier 2016.



Le 97ème Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France se déroulera du 25 au 27 novembre 2014 au Parc des expositions à Paris.

C'est une année importante puisqu'il s'agit de renouveler les instances de l'AMF : Président, Bureau et Comité Directeur de l'AMF.

Comme pour les années précédentes, une délégation de notre Association s'y rendra pour représenter les élus haut-rhinois.

Le dossier d'inscription sera envoyé dans les collectivités début septembre.